

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR

Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

10

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **15 DECEMBRE 2023**

Objet de la délibération :

**HYERES – OPERATION
« JARDINS PERCHES »
ABANDON DE PROJET
DE CONSTRUCTION
NEUVE DE
19 LOGEMENTS
SOCIAUX EN USUFRUIT**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **23**

Présents : Thierry ALBERTINI, Véronique BELLEC, Christian BRIEL,
Michèle BUGEAU, Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Carmen
COINTREL, Thierry DOREAU, Patrick EVEILLEAU, Marc ESPONDA Jeannine
GHIO, Delphine GROSSO, Loïc GUILLEUX, Serge PELLEGRIN, Jacques
PEYROT, Valérie RIALLAND.

Dalila CHOUIAH, ayant donné pouvoir à T ALBERTINI

Marc LAURIOL, ayant donné pouvoir à T ALBERTINI

Absents et excusés : Martine ARENAS, Catherine BASCHIERI Patrick
DEBIEUVRE, Dominique LAIN, Josée MASSI

Représentant du CSE : Didier D'HOTEL, Stéphanie MANETTI

Commissaire du gouvernement : Frédéric LOUBEYRE (DDTM du Var)

Monsieur le Président dit :

Chers Collègues,

Par délibération n°22 du 10/03/2022, vous avez autorisé l'acquisition en VEFA de 19 logements en
usufruit locatif social (ULS) dans un programme à édifier par Bouygues immobilier sis sur la
commune de HYERES, dénommé Les Jardins Perchés.

Une décision d'agrément et de financement a été délivrée par les services de l'Etat en date du
17/10/2022 sous le n°2022DD08300104.

En raison des appels d'offres travaux moins favorables liés à la conjoncture actuelle et du retrait de
la société INTER INVEST suite aux difficultés rencontrées pour la commercialisation de la nue-
propriété, le promoteur a été contraint de modifier son plan de commercialisation de l'opération.

De ce fait, les 19 logements proposés initialement en ULS à Var Habitat sont désormais proposés en
Logements Locatifs Intermédiaires (LLI).

L'Office, ne souhaitant pas acquérir pour l'instant de logements Locatifs Intermédiaires, est contraint
d'abandonner l'acquisition de l'usufruit desdits 19 logements.

Etant précisé que Var Habitat conserve le bénéfice de l'acquisition des 26 logements en LLS du
programme.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir valider l'annulation de l'opération et d'autoriser l'Office à procéder aux formalités d'annulation de la décision de financement visée ci-dessus.

Je vous demande donc de bien vouloir :

- Prendre acte de l'annulation de cette opération,
- Autoriser les formalités d'annulation de la décision d'agrément auprès des services de l'Etat,
- Valider la clôture de cette opération.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à l'unanimité et le transforme en délibération, accordant ainsi les autorisations sollicitées.

Le Président,

Thierry ALBERTINI